



Communiqué de presse

12 Mars 2018

« L'Union Inter Professionnelle des Associations de Rééducateurs et Médico-techniques se félicite de l'annonce de la mise en place de « pratiques avancées » référant à la Loi de modernisation de notre système de santé de 2016.

L'UIPARM confirme son intérêt pour la pertinence de tels dispositifs, permettant une meilleure prise en charge des usagers, notamment en situation de fragilité, de chronicité, de grand âge et/ou de handicap.

Pour autant, l'UIPARM s'étonne que ces dispositions innovantes ne concernent que la profession infirmière contrairement aux annonces et protocoles de coopération intégrant l'ensemble des paramédicaux. L'UIPARM s'inquiète que plusieurs dispositifs présentés recouvrent des actes, des activités ou préconisations voire prescriptions confiés -de longue date- à d'autres professions, tels les dispositifs de contention, les aides à la déambulation, les fauteuils roulants, la spirométrie respiratoire, le suivi du patient... et autres.

L'UIPARM rappelle que dès 1991, les associations qui la composent avaient œuvré pour la reconnaissance de l'expertise après la mise en place d'un certain nombre de projets-pilotes.

C'est pourquoi l'UIPARM estime urgent et important de compléter dès à présent et avant la sortie des textes relatifs au dispositif innovant de « pratiques avancées » annoncé par un dispositif concernant chacune des professions paramédicales, et ce de façon collégiale et interprofessionnelle. Nous estimons que seule une convergence d'activités peut répondre aux enjeux de spécificité de chacune des professions et de sens collectif des professionnels de santé au service de tous les patients.

En pratique, l'identification des actes spécifiques mais aussi des actes partagés permettra de trouver les réponses les plus adaptées aux enjeux de santé publique pour la population et de fournir le socle des indispensables coopérations interprofessionnelles, sources de pertinence et d'efficacité des soins d'une part, et d'autre part de responsabilisation et de qualité de vie au travail pour l'ensemble des professionnels de la santé .»

Contact : Valérie CORRE
Présidente UIPARM
06 52 39 01 54
uiparm.jner@gmail.com